



**HAL**  
open science

## Agir dans les marges : Portrait d'une association caritative chrétienne en Syrie

Laura Ruiz de Elvira Carrascal

### ► To cite this version:

Laura Ruiz de Elvira Carrascal. Agir dans les marges : Portrait d'une association caritative chrétienne en Syrie. Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, Etats et bailleurs dans le monde arabe, Karthala - IREMAM - IFPO, pp.41-68, 2012. halshs-00698674

**HAL Id: halshs-00698674**

**<https://shs.hal.science/halshs-00698674>**

Submitted on 17 May 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Chapitre 1

## Agir dans les marges : Portrait d'une association caritative chrétienne en Syrie

*Laura Ruiz de Elvira\**

### Introduction

Les associations caritatives – toute association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis – constituent en Syrie plus de 60 % du paysage associatif reconnu par l'État<sup>1</sup>. Ancrées dans une longue tradition<sup>2</sup>, surtout d'inspiration religieuse, elles sont l'expression d'une société civile encore fragile, modelée dans son difficile rapport au pouvoir. Elles répondent à un besoin réel de la population et, contrairement aux associations de la première dame, ne sont en aucun cas une façade destinée à la collecte de fonds en provenance des bailleurs internationaux ou de l'État syrien. Fragmenté, basé sur les « liens primordiaux »<sup>3</sup> et essentiellement pourvoyant des services sociaux, le secteur de la bienfaisance est un objet d'étude légitime qui mérite d'être davantage analysé<sup>4</sup>. Il se distingue du reste des initiatives associatives non pas tant par les bénéficiaires qui sont visés ou par les méthodes de travail employées, mais par un « éthos »<sup>5</sup> qui lui est propre.

Dans ce cadre, nous nous proposons d'étudier l'association Ahl al-Amal (AA), association chrétienne d'aide aux personnes handicapées qui, tout en présentant certaines particularités, illustre les « dynamiques contradictoires du champ associatif syrien »<sup>6</sup>. L'intérêt pour cette association est triple : tout d'abord, ce cas d'étude nous permet d'explorer le travail des structures caritatives dans le domaine du handicap, un secteur très en vogue en

---

\* Présentation de l'auteur

<sup>1</sup> Selon les statistiques officielles disponibles au Bureau Central de Statistiques de la République Arabe Syrienne.

<sup>2</sup> Pour une étude historique des associations caritatives, voir SINGER A., 2008. Pour une étude des associations caritatives dans d'autres sociétés arabes contemporaines, voir : BENTHALL J., 2002 ; CHALLAND B., 2008 ; LE RENARD A., 2008.

<sup>3</sup> PICARD E., 2006.

<sup>4</sup> Peu de travaux ont été en effet réalisés sur les associations caritatives en Syrie. Pour une analyse récente, voir PIERRET T. et SELVIK K., 2009.

<sup>5</sup> BOURDIEU P., 1984/2002, p. 133-134.

<sup>6</sup> Nous empruntons cette expression à Mathieu le Saux : LE SAUX M., 2006.

Syrie depuis les années 2000<sup>7</sup> et pourtant fort méconnu ; il nous permet également de mettre en lumière le travail des associations chrétiennes<sup>8</sup>, acteurs clés du secteur caritatif bien que peu nombreuses, dont on connaît mal le fonctionnement et les spécificités ; enfin, ce cas d'étude très localisé nous permet d'illustrer les mécanismes dont font usage les associations non-enregistrées auprès des autorités pour être actives<sup>9</sup>. Plus généralement, cette étude sera l'occasion de proposer une lecture différente de l'articulation entre « action associative » et « capital social ».

Le présent chapitre poursuit ainsi deux objectifs : d'abord, faire le portrait d'une association caritative au quotidien, en prêtant attention à son organisation, ses acteurs, ses défis et ses représentations ; d'autre part, inscrire cette analyse localisée dans le contexte associatif, juridique et politique du pays avant l'éclatement de la révolte de 2011, un contexte caractérisé par un processus de libéralisation économique et des mutations à caractère durable dans les relations entre l'État et la société<sup>10</sup>. Pour ce faire, dans un premier temps, nous présenterons notre objet d'étude : comment l'association Ahl al-Amal (AA) se définit-elle ? Quels acteurs y sont engagés ? Quels sont les défis à relever ? Ensuite, nous verrons quelle place elle occupe au sein du champ associatif syrien. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons au cadre juridique régulant la vie associative en Syrie et nous accorderons une place spéciale au statut particulier de cette association. Enfin, nous analyserons très brièvement le rapport, distant et surveillé, aux acteurs étrangers.

Partant d'une démarche de sociologie politique des acteurs et des pratiques du secteur caritatif, nous nous appuyerons sur une longue investigation de plus de deux années (menée d'octobre 2007 à décembre 2009) grâce à laquelle 29 associations syriennes (la plupart caritatives) ont été visitées et près d'une cinquantaine d'entretiens semi-directifs réalisés avec différents acteurs impliqués dans le monde de la bienfaisance. Au-delà des entretiens, nous nous basons également sur de l'observation participante effectuée auprès de différentes associations caritatives, dont AA où nous avons travaillé en tant que bénévole pendant un an (entre novembre 2008 et décembre 2009). Ainsi, nous avons pu participer aussi bien à des moments de la vie quotidienne de cette association qu'à des situations plus exceptionnelles

---

<sup>7</sup> L'intérêt de la société syrienne pour le travail avec les personnes handicapées s'est fortement accru à partir des années 2000 en raison de l'engagement de la première dame dans ce domaine.

<sup>8</sup> Suivant nos propres critères basés sur l'observation du terrain, nous qualifierons une association de « chrétienne » si elle remplit, au moins, l'une des caractéristiques suivantes: être sous le patronage d'une institution religieuse chrétienne (comme AA), avoir son siège dans des locaux appartenant à une institution religieuse chrétienne, avoir été fondée par un homme religieux chrétien, porter un nom faisant référence au christianisme et avoir un conseil d'administration composé d'au moins un homme religieux chrétien.

<sup>9</sup> Voir la troisième partie de ce chapitre.

<sup>10</sup> PICARD E., 2005, p. 759.

telles que des réunions, des marchés caritatifs, des excursions et un camp d'été d'une semaine. Ce travail de terrain a été par ailleurs complété par un suivi régulier de la presse syrienne et par la lecture de documents officiels (plans quinquennaux, Loi des associations, statistiques, etc.). Dans le souci de protéger nos sources, le nom réel de l'association (ici transformé en Ahl al-Amal, que l'on pourrait traduire comme « Gens de l'Espoir » comme paraphrase du nom réel) ainsi que les noms de ses membres et de l'institution religieuse dont elle dépend ont été modifiés. L'ensemble des logiques et des situations analysées ici sont antérieures à l'éclatement du mouvement révolutionnaire de 2011 ; mouvement dont on ne peut prévoir ni l'issue ni l'impact au moment où nous écrivons ces lignes.

## **Ahl al-Amal : une association caritative chrétienne d'aide aux personnes handicapées**

AA est une petite association syrienne située dans le quartier chrétien de Bab Touma, dans la vieille ville de Damas<sup>11</sup>. Fondée en 1992 sous le patronage d'une institution religieuse chrétienne, elle est née de l'initiative d'un prêtre issu de la même communauté religieuse qui réside à présent en Italie. Elle a pour vocation la prise en charge de personnes adultes atteintes d'un handicap mental.

D'après Karim, président du conseil d'administration (CA), au moment où AA a été fondée, aucune assistance sociale n'était accordée par les services publics et très peu d'associations s'intéressaient aux personnes handicapées. Celles-ci restaient enfermées chez elles par leurs propres familles, lesquelles avaient souvent honte de leurs parents handicapés. Le handicap mental ou physique était, donc, à cette époque une déficience taboue dont les institutions étatiques et le secteur privé ignoraient volontairement l'existence. Dans ce contexte, AA avait pour objectif de base « que ces personnes apprennent quelque chose, qu'elles se sentent valorisées et utiles et qu'elles ne restent pas confinées dans leurs foyers »<sup>12</sup>. Quant à ceux dont le handicap était moins important, il s'agissait de leur apprendre un métier en vue de leur trouver par la suite un travail rémunéré considéré comme « normal ».

Au début des années 1990, le nombre de bénéficiaires dépassait à peine la dizaine, puis l'association s'est développée et une deuxième maison d'accueil a été ouverte au courant de l'année 2000. Actuellement, AA assure la prise en charge d'une trentaine de personnes. Du

---

<sup>11</sup> Une partie importante des associations chrétiennes de Damas sont également basées dans la vieille ville.

<sup>12</sup> Entretien avec la directrice de l'association, décembre 2009.

lundi au vendredi, suivant le calendrier chrétien<sup>13</sup>, les locaux de l'association sont ouverts aux bénéficiaires et différents ateliers spécialisés sont proposés. L'idée d'une éventuelle prise en charge permanente a été émise par les membres du CA, mais elle a été ensuite écartée vu le « manque de ressources de l'association »<sup>14</sup>. A différents niveaux, la quasi-totalité des ateliers sont orientés vers la production d'objets qui seront postérieurement commercialisés. Peinture de céramique, production de bougies, confection de sacs en velours, décoration d'objets de Noël, broderie ou élaboration d'objets en osier ; « des ateliers il y en a eu de tous les types », affirme la directrice de l'association. Encadrées par les moniteurs, les personnes handicapées y participent activement en fonction de leurs capacités. Par ailleurs, ce même système de production a été mis en pratique graduellement par bien d'autres associations syriennes indépendamment de leur domaine d'action.

Outre cette prise en charge quotidienne, AA propose également à ses bénéficiaires un suivi médical assuré par des médecins spécialisés qui offrent leurs services en échange d'une somme « symbolique ». De même, des activités sportives ont eu lieu dans le passé au sein de l'association mais elles ont été arrêtées en 2008 du fait des réticences du personnel gérant le stade public qui les accueillait. À ces activités, s'ajoute le camp d'été annuel (*moukhayyam*) situé à Tartous dans une résidence près de la mer qui appartient à l'association chrétienne Terre des Hommes Syrie, branche locale de l'ONG internationale Terre des Hommes.

### **Ahl al-Amal: entre bienfaisance, assistance sociale privée et développement ?**

AA est définie par ses membres et son personnel comme étant une association caritative non-communautaire (*jam'iyya khayriyya ghayr ta'ifiyya*). Les raisons invoquées pour justifier l'appellation « caritative » sont variées : « les bénéficiaires pauvres sont accueillis de manière gratuite » ; « les bénéficiaires payent très peu pour les services qu'on leur offre » ; « le personnel non-bénévole est rémunéré de manière symbolique » ; ou encore « le financement repose surtout sur les donations des bienfaiteurs »<sup>15</sup>.

Pourtant, au-delà des représentations que le personnel engagé à AA a sur sa propre action, AA ne correspond pas au type traditionnel d'association caritative pour plusieurs raisons.

---

<sup>13</sup> La semaine ouvrable officielle commence le dimanche et finit le jeudi, le vendredi étant le jour de la prière et du repos.

<sup>14</sup> Entretien avec le président du CA, décembre 2008.

<sup>15</sup> Entretiens, 2008 et 2009.

Premièrement en raison de sa population cible, une partie des bénéficiaires est en effet issue de familles damascènes aisées, aussi bien chrétiennes que musulmanes. Deuxièmement, une partie croissante des familles doivent payer une somme non négligeable en échange de la prise en charge de leurs proches. Troisièmement, les moniteurs qui assurent le quotidien de l'association sont rémunérés, même si de manière dite « symbolique », et seuls les membres du CA travaillent de manière bénévole. L'activité de l'association AA se situe ainsi à cheval entre la bienfaisance et l'assistance sociale privée<sup>16</sup>. Par ailleurs, elle peut être également qualifiée d'ONG de développement dans le sens où elle a pour but premier le renforcement des capacités de personnes handicapées et leur intégration au sein de la société. Cette nature multiple d'AA permet d'illustrer, dans le cas syrien, la perméabilité des catégories traditionnelles préétablies (associations caritatives *versus* ONG de développement, ONG de plaidoyer ou assistance privée) et met en évidence la difficulté d'établir des typologies d'un champ associatif syrien assez méconnu<sup>17</sup>.

En effet, l'action de bienfaisance reste profondément ancrée dans la société syrienne. Cependant, depuis quelques années, les associations caritatives (chrétiennes comme musulmanes) subissent de multiples transformations liées d'une part à la présence croissante d'organisations étrangères et d'autre part à l'impact du paradigme développementaliste que le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) essaie de promouvoir depuis 2005. Comme on le verra à travers l'étude de cas d'AA, ces transformations ont trait à différents aspects de la vie des associations : d'une part, le personnel se professionnalise graduellement dans le sens où il devient salarié et de plus en plus formé ; d'autre part, les logiques de commercialisation des objets produits deviennent de plus en plus fréquentes. De même, la nature des services proposés évolue : d'une assistance basique d'urgence (distribution de nourriture et d'argent) et une éducation religieuse dispensées aux pauvres, elle s'oriente vers une spécialisation dans des domaines tels que celui de la santé<sup>18</sup>, de la prise en charge de personnes handicapées ou de la lutte contre le chômage (par le biais notamment de stages professionnels et du lancement d'activités lucratives). Les frontières entre la charité et le développement se sont ainsi graduellement brouillées. Aux activités de bienfaisance traditionnelles, on adjoint désormais des actions dites de « développement » (*tanmawi*) :

---

<sup>16</sup> Pour une étude sur les pratiques du travail social dans les pays arabes, voir AL-KRENAWI A. et GRAHAM J. R., 2003.

<sup>17</sup> Pour une typologie succincte du champ associatif syrien voir le rapport élaboré par la délégation de la Commission Européenne en Syrie (rapport non-publié) : Délégation de la Commission Européenne à Damas, « Civil Society Organisations in Syria: Analysis of Voluntary Organizations in Syria », 23 Mars 2005.

<sup>18</sup> Les associations dans le secteur de la santé sont particulièrement développées. A ce sujet voir : BOUKHAIMA S., 1997, p. 44.

principalement des stages professionnels (*dawrat tadribiyye*), des cours d'alphabétisation et d'informatique et depuis peu de la micro-finance. Cette nouvelle génération d'associations hybrides, qui seraient dans une « transitional stage between charity and developmental NGO »<sup>19</sup>, correspond à ce que la délégation de la Commission Européenne en Syrie a dénommé le « Charity + ».

## **Participer à Ahl al-Amal : les acteurs**

La participation à AA, comme dans toute association caritative syrienne, peut prendre différentes formes et varier d'intensité. En effet, maints acteurs prennent part à la vie quotidienne d'AA, bien que les raisons de leur engagement varient en fonction de leurs objectifs et de leurs propres intérêts. Nous allons donc parcourir brièvement les catégories d'acteurs constitutives de cette association : les bénéficiaires, le personnel, le conseil d'administration et l'archevêché.

### **Les bénéficiaires**

Ils étaient en 2009 environ une trentaine, dont sept musulmans. Ce chiffre prouve que la religion, bien qu'elle soit un facteur omniprésent dans les pratiques quotidiennes de l'association (à travers les prières, les visites à l'église, la célébration des fêtes chrétiennes ou les croix placées sur les murs), n'est pas un critère déterminant pour la sélection des futurs bénéficiaires, d'où la qualification de « non-communautaire ». Par ailleurs, comme l'affirme la directrice, l'absence de discrimination entre chrétiens et musulmans permet d'écarter toute accusation de sectarisme qui pourrait être proférée à l'encontre de l'association. Les handicaps sont de nature variable : syndrome de Down, retard mental ou autisme, etc. Depuis quelques années et en raison des places disponibles limitées, les bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de leurs dispositions pour le travail qu'ils devront faire dans les ateliers. Ceux dont l'handicap exige une prise en charge individualisée et intense sont actuellement refusés. À ce sujet, la direction de l'association affirme ne pas pouvoir se permettre une prise en charge si lourde par manque de personnel et d'argent.

### **Le personnel employé**

---

<sup>19</sup> Rapport non-publié de la Délégation de la Commission Européenne à Damas, « Civil Society Organisations in Syria: Analysis of Voluntary Organizations in Syria », 23 Mars 2005.

Le personnel se compose d'une directrice d'une cinquantaine d'années<sup>20</sup>, de neuf moniteurs dont un musulman (soit un moniteur pour quatre personnes handicapées en moyenne, la plupart étant des jeunes de moins de trente ans), d'une secrétaire (souvent de jeunes stagiaires), d'une femme de ménage, d'un chauffeur de bus et d'un agent comptable (ancien officier chrétien de l'armée syrienne). Même si la grande majorité du personnel est de confession chrétienne, très peu font partie de l'Église à laquelle appartient l'association. Le personnel est rémunéré, même si le salaire est qualifié de « symbolique » (entre 60 et 85 euros par mois<sup>21</sup>). Le mécontentement au sujet des salaires est par ailleurs généralisé parmi les moniteurs, qui se plaignent souvent du fait que « les femmes de ménage gagnent plus [qu'eux] »<sup>22</sup>.

La mobilisation à AA est fondée essentiellement sur la proximité et les relations interpersonnelles, d'autant plus que l'association ne fait presque aucune publicité, ni de ses activités ni de son travail. Plusieurs employés sont d'anciens amis d'école, de groupe de scouts ou de chorale et se connaissent, donc, depuis leur enfance. D'autres ont simplement des amitiés en commun ou sont voisins de quartier. Pour l'ensemble du personnel, l'engagement à AA présente de fait plusieurs avantages : il leur permet de rester dans la communauté chrétienne, il n'exige pas d'études supérieures ou une quelconque expérience professionnelle, les horaires sont avantageux et le lieu de travail se trouve à proximité de leurs foyers. En plus de cela il faut ajouter le fait que cet engagement est perçu par la société comme du '*amal khayri*', c'est-à-dire un travail de bienfaisance riche en bonnes actions envers un groupe délaissé ou en difficulté. Plus concrètement, AA représente pour les moniteurs une opportunité de travail stable dans un cadre familial bien qu'ils n'aient pas fait d'études supérieures. Les personnes occupant les postes de secrétaire et de femme de ménage changent par contre régulièrement, le salaire n'étant pas très attractif.

### **Le conseil d'administration**

---

<sup>20</sup> L'engagement de la directrice dans ce secteur n'est pas nouveau. En effet, elle travaillait déjà il y a vingt ans (avant d'être mariée) en tant que volontaire dans une autre association damascène, où elle s'occupait des personnes handicapées deux jours par semaine. Au départ, elle dissimulait ses activités à sa famille par crainte que celle-ci ne puisse l'accepter et devait faire face, comme elle l'affirme, aux railleries d'une partie de son entourage : « à l'époque les gens se moquaient de moi, ils ne comprenaient pas pourquoi je voulais aider les personnes handicapées ». Elle dut, après son mariage et son départ à Dubaï, interrompre son travail associatif par manque de qualifications dans le domaine. Elle reprit ce travail lors de son retour en Syrie, au début des années 2000, par le biais d'une connaissance qui l'introduisit auprès de l'association AA.

<sup>21</sup> En 2009, le salaire minimum dans le secteur public était autour des 100 euros par mois, ce qui montre que le salaire du personnel d'AA est plus que « symbolique ».

<sup>22</sup> Observation de l'auteur, octobre 2008.



Le CA d'AA est constitué de cinq membres, dont un musulman, qui se réunissent généralement une fois par mois. Deux d'entre eux ont un proche parmi les bénéficiaires de l'association. Ils définissent leur engagement comme de l' *'amal khayri* étant donné qu'ils ne reçoivent aucune rétribution financière en échange de leur travail. Cet engagement est, par ailleurs, très utile pour entretenir, voire accroître, leur capital social initial.

Le président, d'une cinquantaine d'années, est un commerçant chrétien qui possède un magasin d'antiquités dans la vieille ville de Damas, tout près de l'association. En sa qualité de commerçant, Karim est membre de la Chambre de Commerce de Damas, position qui lui donne un certain statut au sein de la communauté et de la société. Son engagement à AA, qui a commencé trois ans après la création de l'association, constitue sa première expérience dans la vie associative proprement dite. Néanmoins il a toujours été une personne socialement active au sein de sa communauté : à l'instar de la plupart des adolescents chrétiens, il a été membre des scouts pendant sa jeunesse, puis a fait partie du comité du lycée où il a réalisé ses études des années auparavant. L'ensemble de ces activités et positions sociales font de lui un homme qui jouit d'un important capital social ; capital qui lui est indispensable pour assumer son rôle de directeur à AA

Ce même multi-positionnement se manifeste chez Elie, membre du CA depuis 1996. Employé depuis des années dans une ambassade européenne à Damas, Elie se décrit lui-même comme quelqu'un de généreux. C'est pour cela, explique-t-il, qu'il aime consacrer son temps à la bienfaisance<sup>23</sup>. Sa vocation religieuse est par ailleurs très forte dans la mesure où il se destinait même à être prêtre. Avant de rejoindre AA, Elie était membre du CA d'une importante association chrétienne de Damas ; association qu'il a ensuite abandonnée de son plein gré du fait de son inimitié avec le président<sup>24</sup>. Il avait aussi été dans le passé engagé au sein de sa communauté en participant à la chorale de l'église et en donnant des cours de catéchisme aux jeunes. De par son travail, Elie constitue actuellement le lien entre l'association et les cercles diplomatiques. En effet, c'est grâce à lui qu'AA peut participer au Bazar Caritatif International qu'organise chaque année l'épouse du Ministre des Affaires Etrangères à l'hôtel Méridien. Assister à ce marché caritatif constitue en réalité un privilège pour AA étant donné que les associations syriennes elles-mêmes ne sont pas invitées à y participer. Ce bazar représente un des moments clés de l'année en termes de ventes et de publicité.

---

<sup>23</sup> Entretien, octobre 2007.

<sup>24</sup> Entretien, octobre 2008.

Ces deux exemples sont représentatifs des profils sociologiques des cinq membres du CA. C'est donc un certain capital social et une importante capacité relationnelle qu'ils apportent à l'association. Or, étant donné que l'essentiel des financements relève de donations privées, ce capital social est vital pour la survie de l'association. Ainsi, plus le capital social est important, plus les dons le seront. Cette réalité peut être par ailleurs extrapolée à la plupart d'associations caritatives syriennes, lesquelles reposent également sur les dons. C'est pour cette raison que dans un tel cadre, seules les personnes jouissant de charisme et d'un certain capital social peuvent assumer ces postes au sein des associations. Cette logique nous amène à nuancer, dans le cas syrien, l'idée acquise dans une certaine littérature sur les associations dans le monde arabe selon laquelle l'action associative serait un espace de construction de notabilité<sup>25</sup>. Certes, le capital social de ces acteurs peut s'accroître grâce à leur engagement dans le caritatif, mais leur notabilité est le plus souvent antérieure à celui-ci. Cet engagement doit par ailleurs être compris avant tout comme un moyen pour « être-en-société »<sup>26</sup> et doré l'image publique de soi. En effet, à l'exception du président, les membres du CA ne rendent visite que rarement à l'association et ne s'intéressent guère à la vie des bénéficiaires.

## **L'archevêché**

Comme cela a été mentionné plus haut, AA est depuis sa création sous la tutelle d'une institution religieuse chrétienne qui se porte garante et assure le « bon comportement » de l'association. Les relations avec cette Église ont été bonnes par le passé, à l'époque de l'Archevêque précédent, mais actuellement ce rapport est pour le moins tendu. Aux yeux des membres d'AA, l'archevêché ne prête aucune attention à l'association et, en dehors des deux immeubles qui lui ont été cédés gratuitement, cette institution ne lui octroierait aucune aide. Les commentaires à l'égard des personnalités religieuses de cette Église sont riches en critiques négatives. Les déclarations de l'un des membres de l'association à ce sujet sont particulièrement violentes : « la seule chose qu'ils cherchent est de pouvoir parler d'AA dans les cocktails ou les fêtes importantes, de dire “nous, on a une maison pour des personnes handicapées” », « ils nous disent de ne pas les déranger et de nous débrouiller seuls... Les hommes religieux se sont désintéressés de notre action au quotidien... ils n'aident que s'ils y

---

<sup>25</sup> Voir BEN NEFISSA S., 2002.

<sup>26</sup> ADELKHAH F., 1998.

trouvent un bénéfice »<sup>27</sup>. Néanmoins, en dépit de cette mauvaise relation, AA reste liée de facto à ce patronage religieux en raison de son statut légal, dont nous parlerons plus tard.

## La gestion quotidienne à l'épreuve du financement

En raison de son statut légal (l'association n'est pas légalement reconnue en tant que telle par l'État syrien<sup>28</sup>), AA ne peut bénéficier ni des aides étatiques<sup>29</sup> ni des aides extérieures, qu'elles viennent des bailleurs de fonds internationaux ou des ONG étrangères. Elle dépend, donc, entièrement des donations privées faites par les citoyens syriens.

Dans un cadre si restrictif, le président d'AA se démène au quotidien afin de trouver des sources de financement pour l'association. Soucieux, il se plaint souvent de la précarité économique dans laquelle elle se trouve et il l'oppose à d'autres « plus riches » travaillant dans le même domaine. Pour lui, ce manque de financements pèse sur le bon fonctionnement d'AA et l'empêche de croître. Cette situation, déjà difficile, s'est aggravée entre 2008 et 2009 en raison de la crise économique mondiale qui a frappé la fragile économie syrienne. Le volume de donations des bienfaiteurs syriens a conséquemment diminué de manière drastique et beaucoup d'associations, dont AA, ont été affaiblies<sup>30</sup>. Paradoxalement, cette précarité économique n'est pas perçue comme telle par les membres d'autres associations chrétiennes plus pauvres, qui considèrent AA comme étant une des associations pour handicapées les plus riches et les plus soutenues de la capitale<sup>31</sup>.

Comme la plupart des associations caritatives syriennes, AA cherche depuis des années son autonomie financière et travaille ainsi dans la diversification de ses ressources. En 2008, trois sources de revenus permettaient à l'association de fonctionner :

1. Les donations en espèces ou en nature des bienfaiteurs, notamment des commerçants et des entrepreneurs, qui cherchent à faire une bonne action<sup>32</sup>.

2. La vente de produits fabriqués ou décorés, à l'aide des moniteurs, par les personnes handicapées. Cette formule, qui a été introduite dès la fin des années 1990, constitue en réalité

---

<sup>27</sup> Entretien avec un membre de l'association, décembre 2008.

<sup>28</sup> Pour la question du statut légal, voir la troisième partie de ce chapitre.

<sup>29</sup> L'aide de l'État aux associations enregistrées auprès du MAST varie en fonction de leur importance (en taille et en ressources) et de leur rapport au pouvoir. Certaines ne reçoivent aucune aide. D'autres reçoivent autour des 20 000 livres syriennes par an, soit un peu plus de 300 euros. Les associations les plus importantes et les mieux placées par rapport aux centres de pouvoir peuvent recevoir jusqu'à 25 000 livres par an.

<sup>30</sup> Entretiens, 2008 et 2009.

<sup>31</sup> Observation participante, octobre et novembre 2009.

<sup>32</sup> Dans le cas d'AA la motivation des bienfaiteurs n'est pas tant la quête de crédibilité ou de visibilité au sein de la communauté car leurs dons sont peu ou pas publicisés. Le don est ici plus le résultat de la volonté de faire une bonne action, de la recherche personnelle du salut et de la réalisation de soi.

le vrai projet développementaliste qui donne une vie effective à l'association. Ainsi, le manque d'autonomie légale (vis-à-vis de l'Église et de l'État) et financière conditionne les formes et les méthodes du travail social fourni par AA.

Ces ventes, qui s'effectuent tout au long de l'année, se multiplient en octobre, lors de la fête annuelle de l'association, et en décembre, période des marchés caritatifs de Noël. La fête annuelle de l'association se déroule sur trois jours et des personnalités importantes sont invitées à y assister. Des diplomates, des représentants d'entreprises étrangères comme Total, des leaders religieux et des représentants d'autres associations sont en général présents lors de l'inauguration. A l'occasion, une exposition et une vente sont organisées dans les bâtiments de l'association. Quant à la période de Noël, les commandes de particuliers (couvents, écoles, marchands, ambassades, entreprises, etc.) explosent et l'association essaie de participer à un maximum de marchés caritatifs – lesquels ont le plus souvent lieu dans les églises – même si les ventes ne sont pas toujours satisfaisantes. « L'important c'est d'y être, de se faire connaître », dit une monitrice<sup>33</sup>.

Le président justifie ce haut degré de commercialisation en affirmant que les dépenses augmentent alors que les donations ne suffisent plus. L'association doit en effet verser les salaires au personnel et la maintenance des deux maisons « arabes »<sup>34</sup> est coûteuse. Il est intéressant de souligner que l'introduction d'activités à but lucratif dans les associations de bienfaisance est devenue une pratique courante depuis un peu plus d'une dizaine d'années. De nombreuses associations se sont ainsi lancées dans des activités lucratives – vente de produits confectionnés par les bénéficiaires, location des bâtiments pour des événements variés, gestion de garderies et de maisons de retraite semi-payantes ou de luxe, ouverture de centres de formation, etc. – dont les revenus sont réinvestis par la suite dans l'action de bienfaisance. Dans le cas d'AA, certains moniteurs ont manifesté par ailleurs leur mécontentement vis-à-vis de cette méthode de travail, dans laquelle l'amélioration des capacités des bénéficiaires serait reléguée au second plan face aux besoins d'autofinancement de l'association<sup>35</sup>.

3. Depuis quelques années seulement, la contribution des familles des bénéficiaires, laquelle varie en fonction de leur situation économique. Les familles les plus pauvres bénéficient d'une prise en charge gratuite alors que d'autres payent 500 livres (8 euros) par mois. Les plus aisées versent à l'association une somme entre 1 000 et 1 500 livres (15 et 23 euros) par mois. Suite à ce changement de politique, plusieurs familles ont retiré de

---

<sup>33</sup> Observation participante de l'auteur, novembre 2008.

<sup>34</sup> En Syrie, les maisons traditionnelles structurées autour d'une cour intérieure sont qualifiées de maisons « arabes ».

<sup>35</sup> Observation participante, décembre 2008.

l'association leurs proches handicapés. Pour se justifier, la directrice argumente que ce même système a été mis en pratique dans d'autres associations du même type<sup>36</sup>. Elle affirme aussi que pratiquement la totalité de ce que les familles payent, voir plus, leur revient sous forme de « salaire » versé à leurs proches, les bénéficiaires. Ce salaire varie entre 200 et 600 livres par mois (3 et 9 euros) en fonction des tâches réalisées dans les différents ateliers, les plus habiles et productifs recevant une rétribution plus importante.

## **La place d'Ahl al-Amal dans le contexte associatif syrien**

Au regard des caractéristiques et les difficultés de fonctionnement d'AA, il s'avère nécessaire de s'interroger sur sa place dans le contexte associatif syrien, d'autant plus que ce contexte se caractérise par la fracture existante entre les acteurs qui se réclament de la *moujtama'a ahli* et ceux qui s'identifient à la *moujtama'a madani*<sup>37</sup>. Nous verrons comment, au sein d'un secteur associatif fort émietté et surveillé, AA prône une stratégie d'isolement relatif vis-à-vis des autres associations et développe une action et un discours dépolitisés vis-à-vis de l'État.

## **La fracture de la « société civile » syrienne**

Il n'existe pas une « société civile » syrienne mais des sociétés civiles syriennes<sup>38</sup>. La fracture la plus visible est celle qui sépare la société civile *ahli* de la société civile *madani*. Dans l'usage courant en Syrie, ces deux termes renvoient *de facto* au même concept de société civile, à savoir des citoyens qui expriment leur initiative et leur volonté de participation au travers d'organisations, associations et structures diversifiées, indépendantes de l'État et ayant pour finalité de concourir à la poursuite d'objectifs à caractère économique, social, culturel, éducatif, humanitaire, civique ou autre. Il est à noter que cette terminologie est utilisée de façon différente par les sociétés libanaises et palestinienne. Selon l'analyse de Karam Karam, *ahli* serait réservé au Liban à ce qui relève du domestique et de la communauté au sens élargi du terme : *Moujtama'a ahli* serait donc traduit par « société privée » en même temps que le terme *jam'iyya ahliyya* désignerait les associations dites « communautaires » par opposition aux « associations civiles », *jam'iyya madaniyya*, « associations volontaires »

---

<sup>36</sup> Entretien avec la directrice de l'association, décembre 2009.

<sup>37</sup> Pour les définitions de ces deux termes, voir le paragraphe suivant.

<sup>38</sup> Caroline Abu-Sada arrive à cette même conclusion pour la Palestine. Voir ABU-SADA C., 2007.

basées sur l'adhésion à des valeurs<sup>39</sup>. En Palestine, par contre, le choix de l'usage d'*ahli* ou *madani* serait plutôt lié à des considérations de politique interne et relèverait essentiellement d'un positionnement vis-à-vis du répertoire extérieur et/ou néolibéral ; les groupes islamistes préférant utiliser *ahli* à *madani*<sup>40</sup>.

Or, dans le cadre syrien, la distinction est plutôt de l'ordre du politique et relève aussi bien d'un positionnement vis-à-vis du régime que d'un outil d'identification collective. Depuis l'épisode raté du « Printemps de Damas »<sup>41</sup> en 2001, dire *madani* est presque synonyme de contestation et, donc, invite à la répression. La société civile *madani* est celle des militant-e-s de droits humains, des opposants au pouvoir, des intellectuels de gauche et des ONG de plaidoyer. Elle est accusée d'être manipulée par les puissances étrangères et d'agir contre les intérêts de la nation. Par ailleurs, le concept *madani* lui-même est présenté par le pouvoir comme étant exogène et importé de l'Occident contrairement à *ahli*, qui tiendrait compte du passé et des spécificités syriennes. La société civile *madani* est par conséquent bannie et combattue avec dureté par les autorités qui recourent aux emprisonnements et aux interdictions de voyage. Enfin, ce sont les représentants de cette société civile *madani* qui en 2011, dans le sillage des manifestations du « Printemps arabe », vont se mobiliser en premier et lancer des appels à manifester<sup>42</sup>.

En revanche, le terme *ahli* est employé par les autorités et par les acteurs sociaux ayant opté pour une démarche non-ouvertement critique vis-à-vis du pouvoir. *Ahli* renvoie donc à la société civile tolérée, voire encouragée, par le régime ; celle qui est invitée à haute voix à devenir partenaire de l'État<sup>43</sup>. Une société civile potentiellement « utile » aux pouvoirs publics et de plus en plus « infiltrée » par les réseaux de GO-NGOs<sup>44</sup> de la Première Dame<sup>45</sup>. Une société civile qui se dépolitise et semble opter pour les stratégies de défection (*exit*) ou de loyauté (*loyalty*)<sup>46</sup> dans le but de survivre. Mais aussi une société civile qui essaie d'échapper quotidiennement aux pratiques de disciplinarisation du régime, qui négocie des espaces d'autonomie et qui réussit à élargir ses marges de manœuvre. Une société civile constituée par

---

<sup>39</sup> KARAM K., 2004, pp 102 et 105.

<sup>40</sup> CHALLAND B., 2008, p. 240.

<sup>41</sup> Le printemps de Damas « désigne un certain nombre de phénomènes sociopolitiques qui ont surgi après la mort du président Hafez al-Assad. [...] Le printemps syrien a vu se développer le rôle des intellectuels et se multiplier les bulletins d'opinion, la naissance ou la renaissance de noyaux de la société civile. [...] ». Dans : TAYYARA N., 2002-2003, p. 47.

<sup>42</sup> Nous pouvons citer l'exemple de l'activiste Souhair al-Atassi ou de Iyas al-Maleh, fils de l'avocat syrien et défenseur des droits humains Haytham al-Maleh.

<sup>43</sup> Voir, par exemple, le Xème Plan Quinquennal de la République Arabe Syrienne.

<sup>44</sup> GO-NGO : Government operated – Non Governmental Organization

<sup>45</sup> Voir aussi le chapitre de C. Fioroni à ce sujet.

<sup>46</sup> Pour reprendre la classification célèbre de A. O. Hirschmann : HIRSCHMANN A. O., 1970.

des acteurs sociaux de plus en plus puissants et qui sont loin d'être toujours inféodés au pouvoir. Cette société civile *ahli* fournit des services sociaux à la population, met à l'œuvre des projets de développement et protège l'environnement et le patrimoine culturel.

Par cette stratégie à double face, consistant à promouvoir la société civile *ahli* et à réprimer la société civile *madani*, le régime entreprend *de facto* un processus de sélection des acteurs de cette société civile syrienne qu'il cherche à modeler. À titre d'exemple, alors que certaines associations caritatives – symbole de cette société civile *ahli* – se voient octroyer des terrains à des prix dérisoires pour construire leurs locaux<sup>47</sup>, les initiatives issues de la *moujtama'a madani* – telles que les forums qui ont émergé lors du « Printemps de Damas » – sont muselées. Cette stratégie ne constitue qu'un élément de plus à un ensemble de mesures visant *in fine* la disciplinarisation de la société syrienne. Le résultat direct est la division au sein des acteurs sociaux et au sein du champ associatif lui-même. La preuve en est que les associations caritatives sont parfois critiquées par les acteurs issus de la société civile *madani*. Les stéréotypes – forts éloignés de la réalité observable – ne manquent pas : inactives et inefficaces, corrompues, dociles et dépendantes vis-à-vis de l'État, ou encore instruments d'un islamisme radical. Les déclarations d'un ancien membre de SOS Villages d'Enfants Syrie illustrent bien nos propos : « Les associations caritatives n'ont pas d'organisation structurée. Elles ne sont pas fonctionnelles ni spécialisées. Elles ne possèdent pas de “strategic plans”. Elles n'ont pas d'impact, pas de vision, pas de mission. Elles utilisent uniquement l'approche du *ya haram!* »<sup>48</sup>.

C'est dans ce contexte associatif – fragmenté, surveillé et parfois réprimé – qu'il faut inscrire l'étude de cas localisée d'Ahl al-Amal, un exemple singulier de *jam'iyya ahliyya*.

## **Le pari de l'isolement relatif d'Ahl al-Amal**

Le pari de la direction d'AA, parfois inconscient, parfois recherché, est celui de l'isolement relatif et de la dépolitisation de l'action, stratégie dont nous parlerons plus loin. En effet, il n'existe aucune sorte de partenariat institutionnel entre AA et d'autres associations syriennes ou étrangères. Le contact avec l'extérieur est rare et se limite le plus souvent à la

---

<sup>47</sup> C'est le cas, par exemple, du Sunduq al-'Afie (projet de l'Union des Associations Caritatives de Damas) qui, par le biais d'un décret présidentiel daté du 12 novembre 2005, s'est vu octroyer un immense terrain dans le quartier central damascène de Maidan. Celui-ci a été destiné à la construction d'un grand hôpital caritatif qui n'a pas encore été inauguré.

<sup>48</sup> L'approche du *ya haram!* est une approche qui serait basée sur l'apitoiement sur les nécessiteux. Entretien, Damas, juillet 2008.

participation sporadique à des stages de formation de moniteurs (*dawrat tadribiyye*). Cet isolement est justifié par les membres d'AA en termes de « différence » ou d'« incompatibilité » avec d'autres façons de faire. À cet égard, les discussions avec la directrice se sont révélées éclairantes dans le sens où elles dévoilent comment, à ses yeux, la valeur d'AA réside justement dans sa « particularité » et dans son « autonomie ». C'est dans cette optique qu'elle déclare : « Je ne m'identifie pas à un quelconque mouvement civil » ; « Je ne milite pas » ; « AA ne fait partie d'aucune société civile et il n'y a aucune continuation au-delà des murs de notre association ». Elle ne souhaite pas par ailleurs que l'association « change » ou qu'elle « grandisse » puisqu'elle risquerait de perdre ainsi son authenticité.

Cette volonté de rester à l'écart n'est pas exclusive d'AA, bien au contraire. Il s'agit en effet d'une tendance observable à l'échelle du pays. Aucune union, fédération ou « network » autonome ne relie véritablement les associations existantes sur le territoire syrien. Seules les deux unions des associations caritatives, celle de Damas et celle d'Alep, sans réel lien institutionnel entre elles, constituent une exception ; encore faut-il souligner que ces deux unions ne regroupent pas l'ensemble des associations caritatives situées dans ces deux villes. Ces constatations viennent confirmer les hypothèses d'autres chercheurs qui ont déjà souligné l'important émiettement du secteur associatif syrien<sup>49</sup>, tant au niveau national que régional ou local. Un tel éclatement est le résultat de deux logiques différenciées et pourtant aboutissant au même résultat. D'une part, la volonté du régime d'éviter les mises en réseau autonomes pour des raisons politiques et sécuritaires évidentes ; autrement dit, la tactique du « diviser pour mieux régner ». D'autre part, la concurrence existant au sein du champ associatif lui-même, concurrence qui se développe autour des quatre facteurs suivants : la recherche de futurs membres et de bénévoles, la recherche de bienfaiteurs et de dons, la recherche de bénéficiaires et, en dernier lieu, la rivalité pour obtenir prestige et crédibilité auprès de la population. Ces deux logiques sont d'autant plus efficaces que le contexte syrien, à l'instar d'autres contextes autoritaires, se caractérise par une culture de la peur et de la méfiance vis-à-vis de « l'autre » ; « l'autre » étant l'étranger, mais aussi celui qui ne fait pas partie du même réseau, de la même ville ou de la même communauté. Cette culture de la peur se traduit *in fine* par un silence collectif.

Malgré cela, au-delà des rapports proprement formels, on observe qu'AA a développé au fil du temps des liens distants avec notamment trois associations chrétiennes travaillant

---

<sup>49</sup> Voir BOUKHAIMA S., 2002, p. 78.



également dans la prise en charge de personnes handicapées. Al-Safine (L'Arche), al-Mahabbe (L'Amour) et Terre des Hommes Syrie se trouvent toutes trois dans la vieille ville de Damas, à proximité d'AA. La première, sous tutelle de l'Église latine, constitue le foyer de six des bénéficiaires qui sont accueillis jour après jour à AA. La deuxième – précédemment liée à Caritas – est spécialisée dans le soin des enfants handicapés dont certains, une fois devenus majeurs, seront reçus à AA. La troisième est une des plus grandes associations chrétiennes syriennes dont le centre pour handicapés à Tartous (Kfar Sitta) accueille chaque été, parmi d'autres, les bénéficiaires d'AA. Les entretiens réalisés auprès de ces quatre associations montrent que les rapports existants entre elles sont toutefois sous-tendus par des logiques de concurrence. Celles-ci transparaissent dans les discours des membres d'AA à l'égard des associations voisines : ainsi, l'une d'entre elles aurait beaucoup d'argent mais serait submergée dans le chaos suite à une mauvaise gestion ; quant à une autre, la prise en charge des enfants handicapés serait négligée par faute de ressources humaines<sup>50</sup>. Dans ce paysage, AA serait considérée par ses membres comme l'association « la plus pauvre », mais aussi comme celle qui ferait « le mieux » son travail<sup>51</sup>.

## **Les déclinaisons de la variable politique**

Dans le cadre d'un système politique particulièrement contraignant, AA – comme ses consœurs – mène une action sociale dépolitisée et absente de risques; gage de survie face à un régime autoritaire répressif qui pratique, entre autres, la dissolution des associations ou l'emprisonnement des entrepreneurs sociaux les plus critiques.

Les répertoires mobilisés par les différents acteurs impliqués dans la vie d'AA sont dès lors volontairement éloignés des cadres de l'indignation, de la contestation ou du militantisme, aussi bien vis-à-vis du pouvoir que vis-à-vis des politiques de l'État. En un an d'observation participante, les manifestations d'indignation ou de dénonciation ont été rares, voire inexistantes. Aucune critique n'a été émise envers un État qui délègue à des acteurs associatifs et privés ses responsabilités sociales vis-à-vis de la population handicapée, des orphelins ou des personnes âgées, couches de la société qui ne peuvent que se tourner vers le secteur de la bienfaisance étant donné qu'en Syrie les comités de zakat n'existent pas. Aucune dénonciation non plus n'a pas été faite au sujet de la suppression graduelle des subventions destinées aux produits de base, dont les carburants et le gaz, suppression qui a entraîné

---

<sup>50</sup> Observation participante.

<sup>51</sup> Entretien, décembre 2008.

brutalement l'augmentation des prix du mazout et l'enchérissement de la vie<sup>52</sup>. On ne retrouve pas non plus de mobilisation des répertoires de la citoyenneté ou de la civilité pour parler de l'engagement. Quand ils formulent les raisons d'agir, ils invoquent davantage la bienfaisance (le '*amal khayri*') que la solidarité.

À une plus grande échelle, notre travail de terrain auprès des associations caritatives a pu montrer que la contestation – si jamais il y en a une – est subtile et ne s'affiche surtout pas dans la sphère publique. Cette contestation emprunte le chemin de pratiques, d'actions et de choix silencieux difficilement perceptibles par l'observateur extérieur. Nous parlons, par exemple, du choix de financer ou d'adhérer à une association plutôt qu'à une autre, de ne pas prendre part aux multiples initiatives proposées par le MAST ou de ne pas établir des partenariats avec les associations sponsorisées par la Première Dame. Il peut arriver tout de même d'entendre à certaines occasions des critiques plus explicites concernant notamment les défaillances de l'État. Des expressions, comme « à la différence de la Syrie, en Europe l'État est actif » et « ici les ONG sont obligées de faire le travail que l'État assume en Europe »<sup>53</sup>, m'ont été répétées à plusieurs reprises par différentes personnes interviewées, mais ces critiques sont restées rares avant l'éclatement de la révolte en 2011. Cela s'explique par le prix à payer pour ceux qui, optant pour une stratégie de prise de parole (*voice*), se permettent de hausser le ton. Effectivement, pour les responsables associatifs, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Le sort réservé à l'auteur des mots précédents est éclairant à ce sujet. Ses postes de conseiller auprès du Ministère des Communications et de président au sein d'une des plus grandes associations caritatives syriennes ne l'ont pas protégé contre son incarcération en 2009. Officiellement accusé de corruption et de malversation, cette détention pourrait être en réalité la punition d'une prise de position jugée trop critique par le pouvoir. Les événements du printemps 2011 ne font que confirmer ces observations.

Pour finir, il est important de rappeler que la dépolitisation des associations autorisées par l'État à travailler doit être comprise avant tout comme une garantie de survie et de continuité. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, la société civile constituée d'acteurs sociaux plus politisés et critiques – celle qui se définit comme *moujtama'a madani* – est fortement réprimée par le régime et ne représente qu'une minorité au sein du paysage associatif ; ce qui ne veut pas dire pour autant que les connexions entre les associations de bienfaisance et la sphère politique soient complètement inexistantes. Certains entrepreneurs

---

<sup>52</sup> Voir « L'inflation creuse l'écart entre les riches et les pauvres », IRIN News, 8 février 2008. Disponible dans : <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=76655> [Consulté le 25 avril 2011].

<sup>53</sup> Entretien avec l'ancien président du CA d'une importante association caritative damascène, mars 2008.

associatifs ne cachent pas par ailleurs leurs ambitions politiques. C'est le cas du président d'une importante association chrétienne, lequel reconnaît travailler dans le secteur associatif en raison de l'impossibilité de faire directement de la politique<sup>54</sup>. Néanmoins cet exemple ne constitue qu'une exception à une tendance générale observable sur l'ensemble du territoire syrien. L'entrée en politique des acteurs associatifs reste en effet extrêmement inusuelle.

## **Ahl al-Amal à la marge du cadre juridique**

S'attarder sur le cadre juridique nous permet, d'une part, de saisir les contraintes auxquelles doivent faire face les acteurs sociaux et, d'autre part, de mieux comprendre le statut privilégié dont jouissent AA et plus largement, d'autres associations chrétiennes.

### **La politique de l'octroi des autorisations**

La loi régissant le secteur associatif syrien – loi n° 93 de l'année 1958 – prévoit qu'aucune association n'a le droit de se constituer sans autorisation préalable des autorités compétentes, en l'occurrence le MAST (système d'autorisation)<sup>55</sup>. Cette « Loi des associations et des fondations privées », adoptée à l'époque de la République Arabe Unie, abrogea la loi précédente, loi n° 47 de l'année 1953 qui prévoyait que seules les associations souhaitant acquérir une capacité juridique étaient tenues de faire une déclaration préalable aux autorités<sup>56</sup>.

Sur ce point précis, le cadre juridique syrien diffère des cadres juridiques libanais et palestinien, lesquels prévoient que pour qu'une association soit légalement reconnue, il suffit de la déclarer auprès des autorités compétentes (système d'enregistrement). Le système d'autorisation s'oppose donc fondamentalement au système d'enregistrement selon lequel théoriquement aucune association ne peut se voir refuser son droit à exister.

En effet la loi n° 93, inspirée directement de la loi égyptienne – qui était à l'époque bien plus contraignante que la syrienne –, est actuellement une des plus restrictives du monde arabe. Le cadre légal régule par écrit tous les cas de figure qui peuvent se présenter dans la vie

---

<sup>54</sup> Entretien, janvier 2008.

<sup>55</sup> SARA F. et KHABIYYE N., 2004

<sup>56</sup> Voir l'article de presse suivant : « Meshal Shammas, a Syrian lawyer specialising in judicial reform, outlines the history of laws governing NGOs in Syria », *Syria Today*, septembre 2007.

d'une association. Lors du processus « d'enregistrement » (tournure qu'on utilise en dialecte syrien pour désigner le processus d'autorisation), les membres fondateurs sont soumis à une enquête menée par les services de la Sûreté Générale. Les objectifs de l'association doivent correspondre aux programmes d'action définis par le Ministère et, une fois déclarés, ils deviennent difficilement modifiables. Le Ministère peut décider de ne pas donner de permission à une association s'il considère qu'elle touche à l'intégrité de l'État ou aux valeurs morales et religieuses. Ce pouvoir d'appréciation discrétionnaire permet dans la pratique tous les refus arbitraires<sup>57</sup>.

C'est justement l'abus de ce pouvoir pendant plus de trois décennies (entre 1963 et les années 1990) qui plongera l'action associative syrienne dans un état de léthargie et de paralysie duquel elle ne se réveillera qu'à la fin des années 1990. Comme preuve, le nombre d'associations légalement reconnues par les autorités décroîtra de 596 en 1962 à 513 en 2000<sup>58</sup>. Outre le manque de dynamisme et de renouvellement, le refus presque systématique d'autoriser la création de nouvelles associations provoquera également le développement d'associations dites « informelles », à savoir des associations non déclarées et non autorisées travaillant dans l'ombre soit sous la forme de réseaux informels liés à des personnes charismatiques (riches commerçants, notables ou leaders religieux), soit sous l'égide d'associations déjà « enregistrées »<sup>59</sup> et qui agissaient en tant qu'organisations faïtières, soit sous la protection d'institutions religieuses chrétiennes (ce qui est le cas d'AA encore aujourd'hui).

Plus tard, avec l'arrivée à la présidence de Bachar al-Assad en 2000, les politiques associatives connaîtront un revirement considérable<sup>60</sup>. D'une part, l'octroi de nouvelles autorisations deviendra plus souple, ce qui débloquera l'accès à la sphère associative. D'autre part, à partir de l'année 2004, un processus de normalisation ayant pour but d'enregistrer les associations travaillant jusque-là sans l'autorisation du Ministère verra le jour, ce qui diminuera le nombre d'associations « informelles »<sup>61</sup>. Le résultat de ces deux politiques concomitantes sera la multiplication du nombre d'associations « enregistrées » auprès de ce Ministère. À en croire les statistiques officielles fournies par le MAST, plus de 900 nouvelles associations auraient été légalement reconnues et autorisées en seulement une dizaine d'années, mais AA ne fait pas partie de cette catégorie.

---

<sup>57</sup> BOUKHAIMA S., 2002, p. 85.

<sup>58</sup> Données du Bureau Central de Statistiques, République Arabe Syrienne.

<sup>59</sup> Une association « enregistrée » en Syrie est une association autorisée.

<sup>60</sup> Voir aussi les chapitres de C. Fioroni et de G. Chatelard à ce sujet.

<sup>61</sup> A ce sujet voir RUIZ DE ELVIRA L., 2010, p. 56.

## Le statut privilégié d'Ahl al-Amal et des associations chrétiennes

En effet, malgré la flexibilité croissante des autorités syriennes, AA n'a pas entrepris les procédures requises pour formaliser le passage à ladite « légalité ». À l'heure actuelle, AA est toujours placée sous la tutelle d'une institution chrétienne, ce qui la relègue à être considérée par les pouvoirs publics comme une activité appartenant à cette dernière et non comme une association légale à part entière. En effet, AA est définie dans les brochures comme étant un *mashghal* (atelier) – dénomination, volontairement floue, qui constitue un moyen pour la direction de contourner le terme *jam'iyya* (association) désignant les structures associatives autorisées par le MAST.

Ce statut ne fait pas pourtant l'unanimité au sein de l'association. Le président d'AA, lui-même, affirme vouloir enregistrer l'association au Ministère, ce qui lui permettrait d'accéder aux aides de l'État syrien et des organismes étrangers. Il assure ne rien avoir à craindre, ni à cacher : « Nos comptes sont transparents, tout est prêt pour qu'AA soit "enregistrée". De toute façon, les *moukhabarat* (services de sécurité) et le Ministère sont au courant de tout ce qui se passe ici »<sup>62</sup>. Or, si cet enregistrement n'a pas eu lieu, c'est parce que l'archevêché ne souhaite pas donner son feu vert à la direction. En effet, la légalisation entraînerait la perte de l'emprise directe de l'Église sur l'association. De plus, les deux maisons dans lesquelles se déroulent quotidiennement les activités d'AA appartiennent à cette institution, qui ne voudrait pas les céder sans rien en échange<sup>63</sup>. Le CA se retrouve ainsi « coincé » sous la protection d'une institution religieuse qui lui procure théoriquement de l'autonomie mais avec laquelle les relations ne sont pas toujours au mieux.

Notre travail de terrain a pu révéler que d'autres associations chrétiennes – chapeautées, elles, par d'autres églises – se trouvent dans la même situation légale. Al-Safine, al-Ard (La Terre), les différentes branches d'Iman wa Nour (Foi et Lumière) et le Mashgal al-Manara (Atelier Le Phare) en constituent seulement quelques exemples et, à l'évidence, leur enregistrement au Ministère ne fait pas l'unanimité auprès des acteurs concernés. En réalité, deux cas de figure ont été répertoriés : d'une part celles qui, à l'instar d'AA, souhaiteraient faire ce passage à la « légalité » mais n'y arrivent pas à cause du manque d'entente entre toutes les parties concernées, d'autre part, celles qui refusent le changement de statut légal par peur de passer sous l'égide de l'État. C'est le cas d'une association chrétienne damascène

---

<sup>62</sup> Entretien avec le président du CA, décembre 2008.

<sup>63</sup> Idem.

dépendante de l'Église latine, dont la direction a reçu il y a quelques années plusieurs circulaires du Ministère les invitant à « enregistrer » leur association. Néanmoins, malgré la position privilégiée de la présidente du CA, qui a aussi travaillé dans deux ONG de la première dame, la décision a été de ne pas changer de statut par peur de voir le Ministère s'immiscer dans le fonctionnement et les comptes de l'association. Cet exemple permet, par ailleurs, de mettre en lumière la volonté des autorités de « normaliser » l'ensemble du paysage associatif pour mieux le contrôler.

Pour le président d'AA, le grand nombre d'associations chrétiennes toujours pas « enregistrées » serait lié au fait que les gens de cette communauté ne souhaiteraient pas entrer en politique et préféreraient faire profil bas. Cet argument s'avère pourtant insuffisant à l'épreuve du terrain, étant donné que la grande majorité d'associations caritatives syriennes, « enregistrées » ou pas, sont hautement dépolitisées. L'explication doit être alors cherchée ailleurs, à savoir dans le fait que le régime syrien – qui s'est toujours montré conciliant et tolérant vis-à-vis de cette minorité – ne verrait pas dans ces associations un danger réel pour la préservation de son pouvoir. C'est donc pour cela que dans la pratique celles-ci, contrairement aux associations sunnites, ont aujourd'hui le choix entre ces deux statuts. Quoi qu'il en soit, le passage de l'informalité à la légalité s'avère être une épreuve délicate, et ce, tant pour les associations, car elles se retrouvent confrontées aux normes et au contrôle strict des pouvoirs publics<sup>64</sup>, que pour l'État lui-même, car il doit faire face et maîtriser des acteurs associatifs de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants.

## **Le laisser-faire sélectif des autorités syriennes**

Du fait de son statut particulier, AA jouit *de facto* d'une relative autonomie vis-à-vis des autorités. À la différence des associations dites « légales », majoritairement sunnites, le contrôle quotidien exercé sur elle est moins oppressant. Comme preuve, elle n'est pas tenue de rendre des comptes permanents au Ministère des Affaires Sociales et du Travail en ce qui concerne ses activités, ses réunions, sa comptabilité ou le recrutement de ses employés ; de même, les réunions annuelles du CA ne se font pas toujours en présence d'un fonctionnaire de l'État.

---

<sup>64</sup> Le parallèle avec la Jordanie est frappant où les associations jordaniennes, une fois enregistrées auprès des autorités, se retrouvent « *embedded in a web of bureaucratic practices and legal codes which allows those in power to monitor and regulate collective activities* ». Voir WIKTOROWICZ Q., 2000, p. 43.

Quel que soit le degré de contrôle et de surveillance auquel les associations caritatives font face, il faut noter que leur marge de manœuvre s'est sensiblement accrue au cours des dix dernières années. Cela doit être compris dans un cadre plus large de redéfinition des politiques associatives et sociales par les pouvoirs publics. En effet, une des priorités de Bachar al-Assad lors de son accession au pouvoir a été la question associative et le gouvernement a souligné la nécessité d'une réforme de la loi. La ministre des affaires sociales a, quant à elle, mis en évidence un revirement de politique au sein de son Ministère. Selon ses propres mots, « le leadership politique syrien et notre ministère ont une nouvelle vision pour encourager les ONG syriennes à coopérer plus étroitement avec les secteurs public et privé »<sup>65</sup>. Ensemble avec le secteur privé, la société civile syrienne serait ainsi devenue un « troisième pilier » et un partenaire clé de l'action publique<sup>66</sup>. Désormais, l'heure est à l'appel à la « responsabilité » et à la « participation »<sup>67</sup>. La bienfaisance devient ainsi graduellement incontournable comme outil de « décharge »<sup>68</sup> dans un contexte de tarissement des ressources de l'État et d'appauvrissement de la population. Les acteurs sociaux, eux, profitent de la conjoncture pour développer leur action. Les lignes rouges à ne pas franchir se négocient au jour le jour. Il en résulte un équilibre fragile à maintenir face aux rapports de force toujours en évolution.

## **Ahl al-Amal à la marge des réseaux de développement internationaux**

Enfin, malgré cette stratégie de laisser-faire relatif, certains aspects restent toujours particulièrement sensibles aux yeux des autorités. Tel est le cas du rapport des acteurs locaux aux acteurs étrangers. Dans la pratique, « enregistrées » ou pas, les associations caritatives syriennes ne collaborent encore que rarement avec les institutions et les organisations internationales. Cela est le résultat de deux logiques différenciées : d'une part, la méfiance qui règne entre les différentes parties concernées (les autorités, les acteurs étrangers et les entrepreneurs associatifs), vestige d'un passé non lointain dans lequel la seule possession de devises pouvait conduire à l'emprisonnement ; d'autre part, la stratégie des autorités dont le

---

<sup>65</sup> « Syria's political leadership and our ministry have a new vision to encourage Syrian NGOs to cooperate more closely with the public and private sectors ». Dans : « Interview with the Minister of Social Affairs and Labour », *Syria Today*, septembre 2007.

<sup>66</sup> Observations lors de « La Première Conférence sur le Développement en Syrie », janvier 2010.

<sup>67</sup> A ce sujet, voir RUIZ DE ELVIRA L., 2010, p. 42 et C. Fioroni dans ce volume.

<sup>68</sup> Sur cette notion, voir HIBOU B., 1999.

but est de minimiser l'ingérence extérieure. Ainsi, les contacts avec les acteurs étrangers doivent être autorisés par le MAST et entérinés par le Ministère des Affaires Etrangères. Dans les faits, c'est le premier de ces deux ministères qui décide respectivement du bénéficiaire syrien et du type de partenariat. Les procédures peuvent être, par ailleurs, extrêmement longues. Ces pratiques ont comme but ultime de décourager les partenariats entre les acteurs locaux autonomes et les acteurs internationaux. De ce fait, les agences onusiennes, la délégation de la Commission Européenne, les agences de développement et les ONG étrangères sont prisonnières d'un système de contrôle et de cooptation très contraignant dans lequel les marges d'action sont étroites. Dans ce contexte, ce sont les GO-NGOs de la première dame, et en particulier le *Syria Trust for Development*, qui en sortent renforcés. Dans ce sens, l'action des organisations étrangères et des agences de développement contribue – même contre leur gré – aux logiques de renforcement du monopole étatique et de l'autoritarisme.

Outre les GO-NGOs, une autre catégorie d'associations bénéficie *de facto* d'un rapport privilégié aux acteurs étrangers. Nous parlons des associations chrétiennes qui, comme nous avons pu le voir auparavant, jouissent parfois d'un statut légal particulier. En réalité, les relations existantes aujourd'hui sur le plan associatif ne sont que la prolongation de liens plus anciens entre les communautés chrétiennes et l'Occident<sup>69</sup>. Ce rapport privilégié aux acteurs étrangers est par ailleurs visible à plusieurs niveaux<sup>70</sup>. Tout d'abord, de nombreuses associations chrétiennes sont liées à des réseaux internationaux. Tel est le cas, par exemple, de Terre des Hommes Syrie, d'al-Safine ou de l'association Saint Vincent de Paul. Ensuite, dans le domaine de l'aide aux réfugiés irakiens, plusieurs associations chrétiennes ont reçu le soutien direct d'ONGs étrangères en dehors du cadre strictement défini par le gouvernement. Enfin, d'autres formes de partenariat ont été développées ces derniers temps. Ainsi, parmi les sept accords signés entre l'Institut Européen de Coopération et de Développement et des acteurs indépendants locaux issus de la société civile *ahli*, quatre ont été établis avec des associations chrétiennes.

Quoi qu'il en soit, AA ne fait pas partie du noyau d'associations chrétiennes bénéficiant de l'aide extérieure. Comme la plupart des associations caritatives syriennes, AA n'a développé jusque-là aucun type de partenariat avec quelconque ONG ou organisme

---

<sup>69</sup> Pour une analyse approfondie sur les liens historiques entre les communautés chrétiennes et l'Occident, voir VERDEIL C., 2001.

<sup>70</sup> Sur ce sujet, voir RUIZ DE ELVIRA L., à paraître.



international que ce soit. Cette association n'est pas, par ailleurs, familiarisée avec le vocabulaire et les pratiques propres aux réseaux de développement internationaux. Cet isolement est en partie la conséquence de son statut légal. Il y a quelques années, par exemple, deux membres du CA se sont rendus à l'ambassade japonaise pour solliciter une « bourse » du gouvernement japonais, mais n'ont obtenu qu'une réponse négative des responsables. C'est à ce moment qu'ils ont appris que seules les associations « enregistrées » au Ministère ont le droit de participer à ce type de programmes.

## Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous nous sommes attachés à mettre en évidence la manière dont une petite association chrétienne d'aide aux personnes handicapées – située entre la bienfaisance, le développement et l'assistance privée – s'organise et agit dans un contexte autoritaire particulièrement contraignant. Nous avons pu constater comment Ahl al-Amal – exemple singulier de la société civile *ahli* en raison de son statut légal particulier – réussit à perpétuer, en dépit de ses difficultés économiques et de ses rapports ambigus avec l'Église et l'État, son action d'aide sociale au quotidien. Une action à petite échelle qui s'inscrit dans un champ associatif fort émietté, au sein duquel cette association adopte de manière pragmatique une politique de discrétion et d'isolement. L'étude de cette association, à la fois unique et représentative, nous a ainsi permis d'illustrer quelles dynamiques traversent le champ associatif syrien (souci d'autofinancement, fragmentation, concurrence, dépolitisation pour éviter la répression, etc.) et d'apporter en même temps, eu égard ses spécificités, un éclairage original sur le travail caritatif d'assistance sociale aux personnes handicapées.

Enfin, nous avons pu voir comment, dans un contexte de libéralisation économique et de reconfiguration de l'action publique, les acteurs non-étatiques ont été appelés par les autorités à jouer un rôle nouveau. Les conditions du travail associatif se sont sensiblement améliorées au cours de la dernière décennie, la politique d'octroi des autorisations ayant été assouplie et des centaines d'associations ayant pu voir le jour<sup>71</sup>. Toutefois, les appareils de disciplinarisation et de répression syriens sont restés parmi les plus rigides de la région. La répression brutale que connaît le mouvement pro-réformes en ce moment (printemps 2011) ne fait que confirmer ces arguments.

---

<sup>71</sup> Selon les statistiques du Bureau Central de Statistiques de la République Arabe Syrienne.

De même, nous avons montré comment les acteurs sociaux désirant faire partie de la société civile tolérée par le régime (*moujtama'a ahli*) sont contraints de mener une action dépolitisée et « utile » à l'État, nourrissant ainsi les logiques de « *compliance* » et participant à ce que Lisa Wedeen appelle « the politics of “as if” »<sup>72</sup>. Ceux optant malgré tout pour une stratégie de prise de parole sont irrémédiablement réprimés (*moujtama'a madani*) ; la réponse sécuritaire apportée par les autorités aux manifestations populaires qui secouent la Syrie actuellement en est le meilleur exemple. Les acteurs étrangers, quant à eux, se retrouvent prisonniers d'un système de cooptation et de contrôle difficile à contourner.

### **Bibliographie :**

ABU-SADA Caroline, 2007, *ONG palestiniennes et construction étatique*, Beyrouth, Institut Français du Proche-Orient.

ADELKHAH Fariba, 1998, *Etre moderne en Iran*, Paris, Karthala.

AL-KRENAWI Alean et GRAHAM John R., 2003, « Principles of social work practice in the Muslim Arab world », *Arab Studies Quarterly*, 25, p. 75-91.

BEN NEFISSA Sarah, 2002, « Associations et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique », in BEN NEFISSA Sarah (dir.), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS Editions, p. 7-26.

BENTHALL Jonathan, 2002, « Organized charity in the Arab-Islamic world: a view from the NGOs », in DONNAN Hastings (éd.), *Interpreting Islam*, Londres, Sage Publications, p. 150-167.

BOUKHAIMA Soukaina, 1997, « Recompositions du système de santé », *Maghreb-Machrek*, 158, p. 38-46.

BOUKHAIMA Soukaina, 2002, « Le mouvement associatif en Syrie », in BEN NEFISSA Sarah (dir.), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS Editions, p. 77-94.

BOURDIEU Pierre, 1984/2002, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.

CHALLAND Benoît, 2008, « A *nahda* of Charitable Organisations? Health Service Provision and the Politics of Aid in Palestine », *International Journal of Middle East Studies*, 40 (2), p. 227-247

---

<sup>72</sup> WEDEEN L., 1999, p. 6.

- HIBOU Béatrice, 1999, « La “décharge”, nouvel interventionnisme? », *Politique africaine*, 73, p. 6-15.
- HIRSCHMANN Albert O., 1970, *Exit, Voice, Loyalty. Responses to decline in Firms, Organization, and States*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- KARAM Karam, 2004, *Revendiquer, mobiliser, participer : Les associations civiles dans le Liban de l'après-guerre*, Thèse de doctorat, IEP d'Aix-en-Provence.
- LE RENARD Amélie, 2008, « Pauvreté et charité en Arabie Saoudite : La famille royale, le secteur des affaires et “l'État-Providence” », *Critique internationale*, 41, p. 137-156.
- LE SAUX Mathieu, 2006, « Les dynamiques contradictoires du champ associatif syrien », *REMMM*, 115-116, p. 193-209.
- PICARD Elizabeth, 2005, « Syrie : la coalition autoritaire fait de la résistance », *Politique étrangère*, 4, p. 755-768.
- PICARD Elizabeth, 2006, « Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques », in PICARD Elizabeth (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, p. 55-77.
- PIERRET Thomas et SELVIK Kjetil, 2009, « Limits of “Authoritarian Upgrading” in Syria. Welfare Privatization, Islamic Charities and the Rise of the Zayd Movement », *International Journal of Middle East Studies*, 41 (4), p. 595-614.
- RUIZ DE ELVIRA Laura, 2010, « L'État syrien de Bachar al-Assad à l'épreuve des ONG », *Maghreb-Machrek*, 203, p. 41-57.
- RUIZ DE ELVIRA Laura, à paraître, « Christian charities in Syria: a comparative analysis », *Bashar al-Assad's first decade. A period of transition for Syria ?*, Lund, Lund University.
- SARA Faiz et KHABIYYE Najm al-Din, 2004, « al-Jam'iyat fi-Suriya. Al-Itar al-Qanuni wa-l-ab'ad al-siyyasiyye » (Les associations en Syrie. Le cadre juridique et les dimensions politiques), texte présenté lors de la table ronde « Le cadre juridique des associations » (décembre 2004). Disponible dans : <http://www.boell-meo.org/ar/web/303.html> [Consulté le 15 mars 2007].
- SINGER Amy, 2008, *Charity in Islamic Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TAYYARA Najati, 2002-2003, « Chronique d'un Printemps », *Confluences Méditerranée*, 44, p. 47-54.

VERDEIL Chantal, 2001, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien. Les missions latines en Syrie (1830-1945) », *Proche-Orient Chrétien*, 51 (Fasc. 3-4), p. 267-316.

WEDEEN Lisa, 1999, *Ambiguities of domination: politics, rhetoric, and symbols in contemporary Syria*, Chicago, University of Chicago Press.

WIKTOROWICZ Quintan, 2000, « Civil Society as Social Control: State Power in Jordan », *Comparative Politics*, 33 (1), p. 43-61.